

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M^e NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 26 avril 2023, il a été adopté le *Règlement numéro 534 décrétant une dépense de 1 061 000 \$ et un emprunt de 1 061 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement du parc régional.*

Le règlement 534 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 14 juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 2 août 2023.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et greffier-trésorier